

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 21 août 2024

Le Conseil municipal a délivré à M. Charles Henri Zuchuat, domicilié à Savièse, l'autorisation d'exploiter pour la "Cafétéria du Théâtre", selon les prestations et heures d'ouverture et de fermeture mentionnées sur la mise à l'enquête publiée sur la plateforme cantonale.

Le Conseil municipal a validé l'offre de Planchamp SA pour la fourniture d'un panneau d'affichage de résultats sportifs ainsi que celle de RN Electricité pour l'installation électrique du panneau. Ce panneau sera posé dans la salle de gymnastique de Moréchon 2.

Le Conseil municipal a validé l'avant-projet de remaniement parcellaire du vignoble de Savièse ainsi que la contribution communale prévisible se montant à 17.93 %, soit 881'080 francs. Dans le cas où cela s'avère possible, le Conseil municipal a également été d'accord de pousser le subventionnement communal jusqu'à 20%, soit 982'800.--.

Le Conseil municipal a validé la directive sur le fonds communal pour les personnes nécessiteuses, laquelle entre de suite en vigueur.

Le Conseil municipal a nommé Mme Nancy Vouillamoz à la fonction d'aide à la conduite, au sein de la Cellule renseignements de l'EMC Savièse.

Le Conseil municipal a décidé de fixer un principe pour les demandes de manifestations organisées hors commune par des entités saviésannes pour les saviésannes et les saviésans, qui souhaiteraient bénéficier du matériel mis gratuitement à disposition par la Municipalité de Savièse.